



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

03 mars 2026

## **Edition spéciale du Baromètre AMF : des écarts marqués persistent entre les femmes et les hommes en matière d'investissement**

**L'Autorité des marchés financiers publie une édition spéciale de son Baromètre de l'épargne et de l'investissement, consacrée aux placements financiers des femmes. Cette étude analyse leurs attitudes et leurs perceptions face à l'investissement. En 2025, elle met de nouveau en évidence un écart significatif : les femmes sont deux fois moins nombreuses que les hommes à investir.**

### **Un sous-investissement persistant des femmes**

En 2025, les femmes demeurent nettement moins nombreuses que les hommes parmi les investisseurs : elles représentent seulement 38 % des investisseurs en bourse, 36 % des investisseurs en financement participatif et 26 % des investisseurs en crypto-actifs. Cette place très minoritaire résulte, en partie, de situations financières différentes, les femmes déclarant dans le cadre du baromètre AMF des niveaux de revenus et de patrimoine financier inférieurs à ceux des hommes. Notre enquête montre aussi une moins grande confiance dans l'évolution de leur situation économique et financière (28 % des femmes se disent confiantes, contre 39 % des hommes en 2025).

Si les femmes restent massivement moins nombreuses à investir, on observe toutefois, depuis 2023, une légère tendance à la hausse de la part des femmes déclarant détenir des

produits d'investissement : en 2025, 24 % des femmes ont déclaré investir en bourse depuis un compte-titres ou un PEA ou en crypto-actifs ou dans le cadre du financement participatif (45 % des hommes), après 23 % en 2024 et 21 % en 2023. Les femmes qui investissent sur ces produits sont le plus souvent des jeunes femmes de catégories socio-professionnelles supérieures (48 % des femmes CSP+ de moins de 35 ans y investissent).

## **Des comportements différents face à l'investissement**

Les données du baromètre montrent qu'en 2025, plus de la moitié des femmes interrogées refusent toute prise de risque en matière d'investissement (51 %, contre 31 % des hommes).

Les chiffres confirment également une moindre confiance des femmes dans leurs connaissances financières : seules 28 % d'entre elles se déclarent compétentes en matière d'épargne et de placements, contre 51 % des hommes. Cependant, lorsque leurs connaissances sont testées, les réponses apportées par les femmes montrent qu'elles surestiment moins leur niveau que les hommes : 9 % répondent correctement aux trois questions posées dans le cadre du baromètre, contre 15 % des hommes.

En 2025, une femme sur deux a déclaré ne pas s'informer sur la Bourse et les marchés financiers (50 % contre 27 % des hommes). De façon cohérente, elles sont moins nombreuses à dire s'intéresser aux placements en actions (25 % contre 45 % des hommes) et à faire confiance à ce type d'investissement (24 % contre 44 % des hommes).

Des différences apparaissent selon les profils. Les femmes CSP+ de moins de 35 ans sont plus nombreuses que les autres femmes à accepter un peu de risque pour leurs placements (61 % d'entre elles, contre 32 % pour les autres femmes). Elles sont aussi bien plus nombreuses à envisager d'investir en actions (69 % d'entre elles, contre 31 % pour les autres femmes).

## **Une autonomie croissante des femmes au moment de choisir un placement**

En l'espace de trois ans, la part des femmes déclarant choisir seules leurs placements a sensiblement augmenté. Elles sont aujourd'hui aussi nombreuses que les hommes à le déclarer (46 % contre 43 % des hommes). Parallèlement, la part des femmes indiquant choisir leurs placements en suivant la recommandation d'un professionnel a fortement baissé, passant de 32 % en 2023 à 23 % en 2025.

## **Au sein des détenteurs et détentrices de produits d'investissement, les écarts sont moins marqués**

Parmi les détenteurs de produits d'investissement, les femmes sont aussi nombreuses que les hommes à détenir des actions cotées (33 %), des fonds d'investissements (23 %) ou à avoir investi dans le financement participatif (22 %).

En revanche, des écarts subsistent concernant certains supports : elles sont proportionnellement moins nombreuses à détenir des ETF (10 %, contre 18 % des hommes) ainsi que des crypto-actifs (20 %, contre 33 %).

Logiquement, les femmes qui investissent sont presque aussi nombreuses que les hommes à rechercher de l'information sur la bourse (86 % contre 93 % des hommes qui investissent) et partagent une vision similaire des placements en actions : elles sont 59 % à déclarer s'y intéresser (66 % des hommes), 58 % à avoir confiance dans ce type de placement (63 % des hommes) et 77 % à les juger intéressants à long terme (79 % des hommes).



« Le sous-investissement des femmes est un problème majeur : je tire la sonnette d'alarme ! C'est un manque à gagner pour les femmes qui sont moins armées pour assurer leur autonomie financière et leur avenir. C'est un manque à gagner pour l'économie qui a besoin de plus d'investissements. Il est donc essentiel que le monde financier s'intéresse davantage aux femmes et les encourage à prendre en main leurs finances. »

Marie-Anne Barbat-Layani, la présidente de l'AMF

### **À propos de l'AMF**

*Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org/fr> URL = [https://www.amf-france.org/fr]*

**En savoir plus**

# Focus du Baromètre AMF de l'épargne et de l'investissement 2025 : les femmes et l'investissement

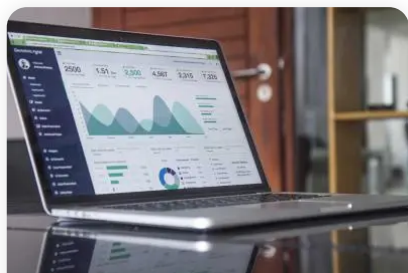
## Mots clés

COMMERCIALISATION

PRODUITS FINANCIERS

## SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

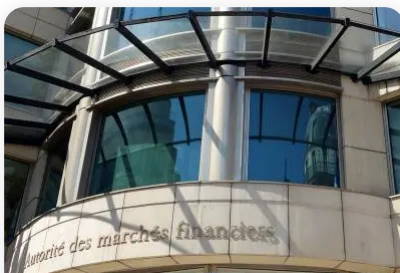


RAPPORT / ÉTUDE

EPARGNE DE LONG TERME

03 mars 2026

Focus du Baromètre AMF de l'épargne et de l'investissement 2025 : les femmes et l'investissement



COMMUNIQUÉ AMF

SUPERVISION

26 février 2026

L'AMF publie les enseignements de ses contrôles sur la prise en compte des préférences de durabilité des clients



CONTRÔLE SPOT

SUPERVISION

26 février 2026

Synthèse des contrôles SPOT relative à la prise en compte des préférences de durabilité dans le parcours client



### Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02